

COISNE ET LAMBERT
Société Anonyme
au capital de 2 094 023,25 euros
Siège social : 43, Rue du Bas de Bois
53000 LAVAL
555 450 162 RCS LAVAL

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 SEPTEMBRE 2023

Le Président rappelle que le mandat de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de Monsieur Christophe LAMBERT vient de prendre fin et qu'il a démissionné de son mandat d'administrateur. Il appartient donc au Conseil de statuer sur son remplacement.

NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ASSUMANT
LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur Paul DEVILDER, demeurant [REDACTED], en qualité de Président du Conseil d'Administration chargé d'assumer la direction générale de la Société pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes clos le 31 mars 2029.

Monsieur Paul DEVILDER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Paul DEVILDER organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Paul DEVILDER jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

[..]

MANDAT DE DGD

Le Conseil, constatant l'arrivée à expiration des mandats de directeurs généraux délégués de Monsieur Hervé COISNE, Monsieur Hubert COISNE et Monsieur Stéphane DEVILDER, décide à l'unanimité de ne pas procéder à leur remplacement.

Paraphe


DS


FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Paul DEVILDER ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Certifié Conforme
Le Président
Paul DEVILDER

version confidentielle aux termes du décret n°2025-840 du 22 août 2025

Copie certifiée conforme à l'original

Signé par :
 **Paul DEVILDER**
250B683CDF5242E...